

## Compte rendu du Comité Technique Local du 08/02/2022

Le premier CTL de Mme Audureau en tant que Directrice par intérim s'est tenu ce jour.

Les sujets de ce CTL n'amenaient pas de vifs débats étant la plupart « pour information ».

Le dialogue a paru plus apaisé et la Directrice semblait plus à l'écoute. Cela appellera confirmation lors des CTL futurs où des sujets bien plus clivants seront abordés.

Elle a décrit sa feuille de route avec comme ambition de remettre le métier au cœur de l'ouvrage.

Nous suivrons attentivement ses actions dans le contexte des suppressions d'emplois et des restructurations récentes.

Un appel à candidature pour un nouveau Directeur a été lancé. Pour l'instant il n'y a pas d'information sur la date ou le nom.

---

### Point 1. Approbation du procès-verbal du 6 octobre 2021 (pour avis)

vote pour à l'unanimité.



## Point 2. Ponts naturels 2022 (pour avis)

Le point du jour avait été reporté suite au boycott du CTL emploi.

Initialement, il était proposé 2 ponts naturels. Suite aux débats avec les OS, un accord sur un troisième pont naturel a abouti.

Pour 2022, les ponts naturels seront : **le vendredi 27 mai (Ascension), le vendredi 15 juillet et le lundi 31 octobre.**

**Solidaires Finances Publiques** a continué de porter la revendication du financement complet des ponts naturels par l'octroi d'autorisation d'absence que ce soit pour 1, 2 ou 3 jours. Ce n'est pas aux agents de **poser un jour de congés !**

En l'absence d'accord sur ce point et en cohérence avec nos convictions, nous avons voté contre.

FO a voté pour et la CGT s'est abstenue.



## Point 3. Mise à jour des cycles horaires des agents (plages fixes et variables) au sein des structures NRP créées au 1/01/2022 (pour avis)

Les services restructurés par le mouvement NRP du 1er janvier, ont procédé à un vote sur les plages fixes et variables de leurs nouvelles structures.

Les résultats ont été validés par un vote à l'unanimité des OS.



## Point 4. Point d'étape des ruptures conventionnelles conclues en 2021 (pour information)

L'article 72 de la loi de la transformation de la fonction publique met notamment en place, à titre expérimental (six ans), à compter du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2025, un dispositif de rupture conventionnelle applicable aux fonctionnaires relevant des trois versants de la fonction publique permettant le départ de la fonction publique assorti d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle et de la perception d'allocation chômage. Ce dispositif constitue un levier supplémentaire à la disposition des employeurs publics tout en renforçant les garanties des agents publics.

Au 31 décembre 2021, dans la DDFIP 34, 21 dossiers ont été déposés (2A+, 4A, 6B et 9C).

11 ont été accordés et 1 refusé.

Les autres dossiers ont été abandonnés ou toujours en cours d'examen.

Sur les dossiers accordés, la moyenne d'âge est de 50 ans.

La Direction a tenu à préciser que les effets d'aubaines (départ à la retraite anticipée...) seront exclus et que les agents doivent démontrer une réelle volonté de reconversion professionnelle.



## Point 5. Prorogation de la convention de contrôle sur pièces à distance entre les DDFIP de l'Hérault et de Lozère (pour information)

La DDFiP de l'Hérault et la DDFiP de Lozère sont liées par une convention pour le contrôle sur pièces (CSP) à distance signée le 11 septembre 2018. Cette convention est arrivée à son terme le 31/12/2020. Elle a fait l'objet d'une prorogation par arrêté du 8 février 2021 jusqu'au 31/12/2021.

Elle est prorogée pour une année supplémentaire dans les mêmes conditions.

**Solidaires Finances Publiques** a interrogé la Direction sur la pérennité de cette convention avec la mise en place des pôles nationaux de CSP.

La Direction avoue ne pas avoir de visibilité sur l'avenir.



## Point 6. Bilan du dispositif exceptionnel de télétravail mis en œuvre en raison de la crise sanitaire (pour information)

Depuis la mise en place du nouveau dispositif du télétravail, les agents ont dû demander des jours fixes réguliers, flottants ou les 2.

La Direction nous présente le bilan au 31 décembre 2021 dans l'Hérault :

570 contrats ont été accordés (34 A+, 108 A, 280 B et 148 C).

La répartition par type de contrat de télétravail est de 40 % de jours fixes, 35 % de jours flottants et 25 % de combinés.

Les agents ayant un télétravail régulier ont en moyenne 1,7 jours de télétravail par semaine.

Le contingent moyen des agents ayant un télétravail ponctuel est de 1,25 jours par semaine.

Ce premier bilan permet de dresser le profil du télétravailleur à la DDFIP 34. Il s'agit majoritairement d'une femme, de catégorie B, âgée entre 48 et 55 ans.

**Solidaires Finances Publiques** fait remarquer à la direction le taux relativement faible de télétravail des cadres C. Ils ne doivent pas être les oubliés de l'évolution de nos méthodes de travail.

**Solidaires Finances Publiques** a également rappelé que les formations pour les encadrants ainsi que pour les agents télétravailleurs sont indispensables et aujourd'hui toujours inexistantes.

Certains outils de bureautique et de collaboration à distance sont largement méconnus.

**Solidaires Finances Publiques** demande la mise en place de réelles formations en présentiel et l'organisation de groupes de travail favorisant le partage des expériences entre agents.

**Solidaires Finances Publiques** rappelle une nouvelle fois à la Direction de publier des fiches techniques sur l'utilisation du matériel en télétravail (installation du double écran...). La Direction s'y engage.

**Solidaires Finances Publiques** a demandé que la Direction rappelle aux chefs de services **l'obligation** de la tenue d'un entretien et de répondre dans un délai raisonnable sur SIRHIUS aux demandes des agents. La Direction va adresser un courrier dans ce sens aux chefs de service.

## Point 7. Premier bilan de l'activité des conseillers aux décideurs locaux (pour information)

La Direction nous a présentés un premier bilan des CDL, vous vous en doutez particulièrement élogieux !

**Solidaires Finances Publiques** a rappelé que cette fonction était un des marqueurs du NRP. Cette promesse faite par le Directeur aux élus d'un meilleur conseil, est déjà largement entamée.

En effet, les CDL affectés au 1er janvier 2021 ont déjà changé d'affectation créant un trouble dans la relation avec les élus.

D'autre part, la direction a réduit le nombre de CDL initialement prévu obligeant donc certains d'entre eux à gérer plusieurs EPCI.

**Solidaires Finances Publiques** a abordé les conditions de travail et demandé à la Direction une extrême vigilance sur l'isolement qu'occasionne la fonction (un bureau chez le ou les EPCI, un bureau au SGC, un bureau à la direction...) et sur l'aide dont ils pourraient avoir besoin.

**Solidaires Finances Publiques** a également demandé à la Direction de remonter à la centrale une amélioration du remboursement kilométrique pour les CDL exerçant dans les EPCI les plus étendues au motif d'un barème kilométrique insuffisant (dégressif à partir de 10 000 km).

## Point 8. Transfert de la mission de recouvrement des taxes d'urbanisme et de la redevance d'archéologie préventive « ancien régime » de la trésorerie municipale de Montpellier vers la Direction départementale.

La réorganisation de la mission consiste à transférer la gestion du recouvrement du stock de créances, actuellement détenu par le comptable du SGC Métropole, vers la Direction départementale.

Compte-tenu des caractéristiques des produits, le service « recettes non fiscales » de la Division Comptabilité et Opérations Financières sera chargé d'en assurer la gestion.



## Questions diverses

### Appolo :

La direction a annoncé que le prestataire “Chef Jean” avait signé pour ouvrir une restauration collective sur le site au 1er juin.

D'ici là, une convention a été signée avec le restaurant Campanile et l'accord d'un quart d'heure de crédit temps sur la pause méridienne.

Mais les collègues ont signé une pétition demandant la carte Apetiz jusqu'au 1er juin, car le déplacement et le repas au Campanile durerait environ 1h30. La direction va en discuter avec le délégué à l'action sociale seul décisionnaire sur la solution de restauration.

**Solidaires Finances Publiques** alerte la Direction sur l'absence de frigidaires et de micro-ondes sur le site alors que les premiers services sont déjà installés. La direction nous répond qu'une tisanerie avec les éléments évoqués est en cours d'installation. À la question de l'échéance, ils n'ont pas su nous répondre !

**Solidaires Finances Publiques** a également relayé la colère du service Enregistrement dont les 16 places sont dépourvues de cloisons.

La Direction nous répond qu'elle attend l'installation définitive du service et s'ils le souhaitent, pourront demander des cloisons amovibles.

### **Contractuels :**

Nous avons demandé que la Direction nous donne les informations sur l'embauche des contractuels (nombre, durée, grade et service).

La direction s'engage à faire un point précis lors d'un prochain CTL, d'ors et déjà elle nous a communiqué le nombre de places réservés et le nombre de contractuels embauchés.

Sur 2021, 13 places réservées et 9 recrutements (1 reconduction d'un an, 6 pour 3 ans et 2 pour 1an).

Sur 2022, il est prévu 18 recrutements.

### **EDR Relais :**

Suite à la dissolution du service et dans la prévision de leur ré-affectation, les agents vont avoir un entretien individuel avec Mme Boyer pour ceux souhaitant rester au Centre De Contact et avec Mme Vicente pour ceux souhaitant un départ.

La Direction ne s'est pas encore positionnée sur le type de mouvement : une campagne spécifique avant le mouvement local ou intégrer les agents avec leurs priorités dans le mouvement général.

### **PCE :**

La Direction valide le pilotage unique des 2 PCE par la chef de service de Béziers. Elle indique sa volonté de maintenir les 2 structures en l'état tout en harmonisant les méthodes de travail. Elle se laisse la possibilité de renforcer le pilotage par un adjoint.

